

N° 192

SÉNAT

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 janvier 1982.

RAPPORT⁽¹⁾

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur le projet de loi autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à promouvoir les réformes nécessitées par la situation en Nouvelle-Calédonie.

Par M. Paul PILLET,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Michel Suchod, député, sous le numéro 701.

(2) Cette Commission est composée de : MM. Léon Jozeau-Marigné, sénateur, président ; Roger Rouquette, député, vice-président ; Paul Pillet, sénateur, Michel Suchod, député, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. Raymond Forni, Alain Richard, René Rouquet, Ernest Moutoussamy, Jacques Toubon, Pascal Clément, députés ; MM. Lionel Cherrier, François O. Collet, Mme Cécile Goldet, MM. Paul Girod, Jean Geoffroy, sénateurs.

Membres suppléants : MM. François Massot, Bertrand Delanoë, Michel Sapin, Georges Bustin, Philippe Séguin, Charles Millon, députés ; MM. Louis Virapoullé, Marcel Rudloff, Philippe de Bourgoing, Roland du Luart, Michel Dreyfus-Schmidt, Jacques Eberhard, Marc Bécam, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 687, 689 et in-8° 102.

2^e lecture : 699.

Sénat : 179, 182 et in-8° 39 (1981-1982).

Nouvelle-Calédonie. — Collectivités locales - Territoires d'outre-mer.

MESDAMES, MESSIEURS,

La commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à promouvoir les réformes nécessitées par la situation en Nouvelle-Calédonie, s'est réunie le 25 janvier 1982 au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Jean Geoffroy, doyen d'âge.

Elle a tout d'abord constitué son Bureau. Ont été désignés :

Président : M. Léon Jozeau-Marigné, sénateur ;

Vice-président : M. Roger Rouquette, député.

Puis, sous la présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, elle a nommé rapporteurs :

M. Paul Pillet, sénateur, pour le Sénat ;

M. Michel Suchod, député, pour l'Assemblée nationale.

M. Paul Pillet a rappelé que le Sénat, refusant le dessaisissement aussi bien du Parlement que des autorités territoriales, avait purement et simplement rejeté l'ensemble du projet de loi.

M. Michel Suchod a, à son tour, rappelé que l'Assemblée nationale, par l'adoption du projet de loi, avait autorisé le Gouvernement à promouvoir par ordonnances les réformes qu'elle estime nécessaires en Nouvelle-Calédonie.

Le Président Jozeau-Marigné a mis aux voix le texte de l'Assemblée nationale ; par égal partage des voix, celui-ci n'a pas été adopté. La commission mixte paritaire a ainsi constaté qu'elle ne pouvait aboutir à l'élaboration d'un texte commun.